

Écoles supérieures d'art territoriales : remise du rapport de Pierre Oudart, quatre axes dégagés

Paris - Article n°302603 - Publié le 10/10/2023 à 12:20

Le rapport relatif aux écoles supérieures d'art territoriales réalisé par Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée, a été remis à la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, indique le MC le 09/10/2023. Ce rapport avait été commandé par le MC en mars 2023 « dans un contexte de grande tension au sein des écoles territoriales d'art ». « Plus de 150 personnes » ont été auditionnées dans le cadre de ce travail réalisé de mai à septembre 2023.

La première partie du rapport présente « un diagnostic précis de la situation de ces établissements et permet de clarifier, en l'état actuel du droit, quelles sont les responsabilités juridiques et financières des collectivités, de leurs groupements et de l'État ». La deuxième partie repose, quant à elle, sur des préconisations « visant à définir une feuille de route commune aux différentes parties prenantes (État, collectivités, établissements) ».

Ces préconisations s'orientent autour de quatre axes devant « donner un rôle stratégique à l'échelon déconcentré des services de l'État » :

- « Mieux fonctionner en revoyant la gouvernance des EPCC au cas par cas, en impliquant davantage les régions et les intercommunalités et en enrichissant le processus d'accréditation » ;
- « Mieux connaître pour mieux comprendre en établissant la cartographie de l'ensemble de l'offre de formation artistique publique et privée et en réalisant un tableau de bord de la santé financière des établissements » ;
- « Mieux financer en objectivant la dépense publique de l'État, notamment par étudiant, et en corrigeant au besoin les écarts injustifiés hérités de l'histoire » ;
- « Mieux valoriser les écoles en imaginant des temps et des modes de communications adaptés. »

Le réseau des écoles supérieures d'art territoriales comprend 33 établissements délivrant des diplômes donnant grade universitaire en art et en design. Ils constituaient des régies municipales créées à l'initiative des collectivités locales avant de devenir, « pour la quasi-totalité », des EPCC en 2011. Ils restent malgré tout financés « très majoritairement » par les collectivités.

Poursuivre la lecture sur le site

Conclusions du diagnostic

- Pierre Oudart fait état d'une situation « qui n'est pas nouvelle et ne saurait être imputée à telle ou tel ministre, gouvernement, élu(e), directrice ou directeur ». Il fait remonter dès le 19° siècle « le désintérêt relatif pour les écoles d'art en France ». Des commentateurs déploraient alors qu'elles soient moins soutenues qu'en Allemagne ou en Angleterre.
- Il évoque également la situation économique et sociale des artistes plasticiennes et plasticiens qui, « pour la très grande majorité (...) vivent dans la précarité », renvoyant à l'étude statistique « Artistes plasticiens : de l'école au marché », réalisée par Frédérique Patureau et Jérémy Sinigaglia, et publiée par le ministère de la Culture DEPS et Sciences Po en 2020.
- Il évoque enfin « une période complexe tant socialement que financièrement », estimant que « rien n'est cependant inéluctable ».
- Plutôt que des solutions, Pierre Oudart prône « une méthodologie de conduite possible de la politique publique, partagée par l'État, les collectivités et les écoles dans l'ensemble de leur composante ».
 L'objectif étant que ces éléments assemblés puissent devenir « une feuille de route conduisant à la définition d'une stratégie territoriale puis nationale dans des démarches résolument ascendantes et en réseau ».

Les principales préconisations du rapport

« Clarifier l'épineux problème du financement »

1/5

- Distinguer le financement de la masse salariale et plus largement de « l'ordre de marche » dans le partenariat financier ;
- Engager une concertation interministérielle « vigoureuse » avec le ministère chargé des collectivités territoriales sur :
 - « Un coup de pouce » sur la « dotation globale de fonctionnement » des collectivités et de leurs groupements qui financent des EPCC ESAD-T;
 - La revalorisation des cadres d'emploi de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.
- Objectiver l'apport financier de l'État pour le rendre plus équitable ;
- Confier aux préfets une mission de « bons-offices » pour « élargir le tour de table des financeurs ».

« Réviser les statuts des établissements publics »

2/5

- Augmenter le nombre des membres ;
- Fixer à cinq ans le premier mandat de la directrice ou du directeur ;
- Faire mention dans les statuts des apports en nature et en industrie ;
- Mettre en place un contrat d'accréditation.

« Définir et mettre en œuvre un pilotage territorialisé des enseignements artistiques »

3/5

- Créer, animer et activer les plateformes régionales des enseignements supérieurs artistiques ;
- Aller vers une cartographie « raisonnée » de l'offre territorialisée de formations ;
- Établir un tableau de bord plus précis des constantes des établissements et les surveiller ;
- Outiller le Hcéres pour son évaluation des établissements ;
- Revoir la structuration de certains établissements ;

• Clarifier la place et le rôle de l'ANdÉA.

« Donner une meilleure visibilité aux écoles et les valoriser »

4/5

- Engager un travail historique sur les écoles supérieures d'art au 20e et 21e siècles ;
- Imaginer une manifestation récurrente, par exemple biennale, consacrée aux écoles d'art en France.

« Pour aller plus loin... »

5/5

- Engager un travail législatif et réglementaire ;
- Clarifier par la loi les compétences respectives et partagées des collectivités et de l'État;
- Refondre « en profondeur » les maquettes des enseignements et des diplômes ;
- Aligner une palette de certifications complémentaires à la formation artistique et développer « résolument » l'alternance et la formation continue.



Égalité Fraternité

Ministère de la Culture

• Création: 1959

• Missions:

- rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France,
- conduire la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel,
- favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques,
- définir, coordonner et évaluer la politique du Gouvernement relative aux arts du spectacle vivant et aux arts plastiques.

• Crédits de la mission Culture :

PLF 2024 : 3 732 M€

Loi de finances initiale 2023 : 3 513 M€
Loi de finances initiale 2022 : 3 271 M€
Loi de finances initiale 2021 : 3 015 M€
Loi de finances initiale 2020 : 2 877 M€
Loi de finances initiale 2019 : 2 930 M€
Loi de finances initiale 2018 : 2 937 M€
Loi de finances initiale 2017 : 2 901 M€

Loi de finances initiale 2016 : 2 739 M€ Loi de finances initiale 2015 : 2 595 M€ Loi de finances initiale 2014 : 2 579 M€ Loi de finances initiale 2013 : 2 627 M€

- Ministre de la Culture : Rima Abdul Malak, depuis le 20/05/2022
- Christopher Miles, directeur général de la création artistique
- Florence Philbert, directrice générale des médias et des industries culturelles
- Jean-François Hebert, directeur général des patrimoines et de l'architecture
- Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France
- **Noël Corbin**, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Secrétariat général : Luc Allaire
Tél.: 01 40 15 83 31 (service presse)

Catégorie : Etat

Entité(s) affiliée(s): Département des Etudes, de la Prospective, des Statistiques et de

la Documentation (DEPSD) 3 rue de Valois

75001 Paris France

Consulter la fiche sur le site

Fiche n° 58, créée le 27/09/2013 à 13:23 - MàJ le 28/09/2023 à 11:03

Sur le web

<u>Le rapport rendu par Pierre Oudart</u>

À lire aussi



Écoles d'art : « Les 2 M€ prévus ne pourront en aucun cas répondre à la crise financière » (ANdÉA)

« Nous déplorons que le montant de l'aide annoncée soit très inférieur aux besoins urgents de l'ensemble des écoles territoriales, que nous avons chiff...



Écoles d'art : « aide d'urgence de 2 M€ en 2023 » ; mission confiée à Pierre Oudart (Rima Abdul Malak)

Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, annonce « une aide d'urgence aux 33 écoles supérieures d'art territoriales » de 2 M€, le 28/03/2023. "Au vu de...



<u>Appel à la mobilisation pour « les écoles d'art, de design et d'architecture en danger » le 13/03/2023</u>

Plusieurs syndicats et organisations, dont les Écoles d'art en lutte, le Snap-CGT et Le massicot, appellent, le 10/03/2023, à une mobilisation nationa...



Écoles d'art : « une concertation urgente » demandée par des présidents d'écoles à R. Abdul Malak

Une délégation des présidentes et présidents des écoles supérieures d'art et design territoriales "alerte sur la situation grave dans laquelle se trou...



Écoles d'art : le réengagement de l'État auprès des collectivités demandé par un collectif d'artistes

« Pour que les écoles d'art et de design puissent continuer à dispenser un service public de qualité sur l'ensemble du territoire », un collectif d'arti...